

EXTINCTION NOCTURNE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En raison du coût croissant de l'énergie, le Conseil Municipal a décidé à la majorité

d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin. Cela permet de maîtriser le budget

et d'éviter d'augmenter les impôts locaux.

En outre, ce sera notre petite contribution à la protection du climat et de l'environnement.

Les éclairages de Noël seront également soumis aux mêmes restrictions.

Nous espérons que vous comprendrez cette décision déjà mise en œuvre dans de nombreuses communes de France.

La municipalité